

## LA LOI DU SILENCE

Décidément, l'institution de l'Eglise catholique n'arrive pas à se défaire de sa méfiance envers les femmes, pour ne pas dire de son mépris. Attitude qui a marqué son parcours et l'éloigne trop souvent des fidèles qui se détachent peu à peu. Lorsque vivre comme frère et soeur est la seule réponse apportée à un couple touché par le sida, on n'est pas loin des dispositions du deuxième concile du Latran (1139) qui autorisait un homme marié à devenir prêtre à condition qu'il s'engage à la continence avec son épouse.

L'Histoire a connu son lot de servantes, de "filleuls", de faiseuses d'ange, d'abandons dans le tour des hospices auxquels toute une société bien-pensante a participé... et participe encore sous des formes vaguement relookées. Devant le silence entretenu au niveau d'un dogme, la pilule est parfois dure à avaler pour les compagnes de prêtres, et les enfants qui viennent parfois dénoncer avec plus de force les contradictions d'une Eglise qui entend se faire le défenseur de la famille.

Dans cette attitude de la hiérarchie, nulle solidarité avec ceux de ses prêtres déstabilisés, qui sombrent dans l'alcoolisme ou font appel à l'amour tarifé. Est-ce ainsi que les hommes vivent ? "Tout est affaire de décor..." Dans les pays du Sud, la condition des femmes est encore plus aléatoire et toujours conditionnée à un renvoi possible sans autre forme de procès, de la part du prêtre lui-même sans contrainte extérieure. Le respect des femmes ? Il est permis d'en douter si on se souvient du rapport de la soeur O'Donohue sur les religieuses abusées par des prêtres refusant de recourir à la prostitution par crainte du sida.

Devant le manque de prêtres de plus en plus alarmant, le taux important des départs et les arrivées en constante diminution, comment concevoir un tel aveuglement de la part de l'institution de l'Eglise catholique ? Est-ce la dérive ultime d'une aristocratie qui ne nous ne dirait au fond rien d'autre que cette expression associée à Louis XV ou Madame de Pompadour : "après moi le déluge" ?

**Golias**

# Compagnes de prêtres : les sans-papiers de l'Eglise

**Amies, compagnes cachées ou semi-cachées de prêtres ou de religieux... Combien sont-elles en France et dans le monde ? Difficile de donner une évaluation chiffrée devant la diversité des situations. Pour ces couples du silence, souffrance et frustration dont la femme porte le poids le plus écrasant. L'Eglise a-t-elle à gagner dans l'obligation du célibat<sup>1</sup> ? Rien n'est moins sûr en regard de la situation actuelle.**

Depuis la fin du deuxième concile du Vatican en 1965, plus de 100 000 prêtres diocésains et religieux, soit un sur cinq, ont quitté leur ministère. La plupart pour contracter un mariage, ce qui ne veut pas dire que ceux qui restent vivent le célibat sans problème. En France, on compte en moyenne 250 départs chaque année, alors que dans le même temps le nombre d'entrées ne dépasse pas les 100. A ce rythme, dans quinze ans il n'y aura plus de prêtres dans 70 % des diocèses, sauf dans quelques grandes zones urbaines.

Si le phénomène ne saurait être ramené à la seule règle du célibat, celle-ci n'en constitue pas moins un point important. Face à une telle hémorragie, des évêques, le plus souvent lorsqu'ils sont à la retraite, défendent parfois le mariage des prêtres... avant leur ordination, ce qui ne saurait résoudre des attachements postérieurs. Et sans prise en compte de situations douloureuses, dont les femmes sont les premières à pâtir.

Il est vrai que la solide réputation de misogynie de l'institution de l'Eglise catholique n'est plus à démontrer, et que l'affaire de la jupe qui a mis en cause l'archevêque de Paris est juste le lapsus révélateur d'une longue tradition.

Confié très jeune au monastère bénédictin du Mont-Cassin, Thomas d'Aquin écrivait : "La femme est à l'homme ce que l'imparfait et les défauts sont au parfait. La femme est physiquement inférieure, de même que mentalement (...) Elle est simplement une erreur de la nature, une sorte d'homme mutilé." On n'est jamais allé jusque-là dans la Grèce antique. Plus tard, Pie II, pape de 1458 à 1464, prononça ces paroles : "Quand tu vois une femme, pense que c'est le diable : c'est une sorte d'enfer." Règle non dogmatique édictée au nom d'une discipline intérieure et certainement aussi pour des questions financières et d'héritage, le célibat s'est imposé peu à peu avec ses non-dits, porté par un conditionnement poussant à la soumission. Dans son Dictionnaire philosophique publié en 1764, Voltaire notera au mot "clerc" : "Depuis le concile de Trente, il n'y a plus de dispute sur le célibat des clercs, il n'y a plus que des désirs."

## Des vies brisées

Longtemps occultée, la situation des compagnes de prêtres et parfois de religieux sort de l'ombre, et des associations existent dans différents pays d'Europe comme Plein Jour en France<sup>2</sup>. Vie chaotique, brisée bien souvent, pour ces femmes qui sont longtemps restées à l'écart, enfants abandonnés à la naissance ou qui grandissent sans père, encouragement à l'avortement, relations épisodiques où la sexualité joue le rôle essentiel...

Une histoire douloureuse pour cette ancienne permanente de l'Action catholique qui témoigne dans la revue de Plein Jour. Sa rencontre, en février 1967 à Paris, d'un homme "charmeur et cultivé" devenu aumônier national et adjoint du Provincial, se soldera, pour elle comme pour lui par un véritable désastre. Plein Jour a écrit à plusieurs reprises aux évêques de France, lettres restées sans réponse.

L'association pointe notamment les contradictions du Vatican, qui reconnaît le droit au mariage comme un principe universel et inaliénable (encycliques *Rerum Novarum*, 1891, et *Popularum Progressio*, 1967). "Si les autorités ecclésiastiques souhaitent que leurs exhortations à "consolider l'institution familiale" soient véritablement prises en compte, il apparaît nécessaire d'oeuvrer préalablement à une plus grande adéquation entre les valeurs qu'elles prônent et le fonctionnement interne de l'institution."

### **"Pas de vagues..."**

"Démissionné" en 2007 pour cause de non respect du célibat, le père Léon Laclau dénonce l'hypocrisie d'un système qui condamne ce qui est connu mais ferme les yeux sur ce qui est caché. "Pas de vagues", lui a dit simplement son évêque, au courant de la situation. Mais comment défendre les valeurs de la famille lorsqu'on cautionne l'abandon d'enfants et qu'on paye des pensions alimentaires pour acheter le silence des femmes ?

Si prompt à brandir l'étendard de la morale, l'institution de l'Eglise catholique baisse pudiquement les yeux lorsqu'elle est concernée. Et quelle peut être la force d'une parole chez des prêtres pour lesquels l'obligation du célibat est souvent un alibi, prétexte à papillonnage et polygamie ? Tendances certes très masculine, mais peu propice à l'expression authentique de la parole dispensée.

Basile Hume, cardinal de Westminster entre 1976 et 1999, devait déclarer : "Le célibat des prêtres est une loi ecclésiastique que tout pape peut modifier." Le concile Vatican II l'avait d'ailleurs reconnu dans son texte *Presbyterorum Ordines*, 16 : "Le célibat ecclésiastique n'est pas exigé par la nature du sacerdoce (...), comme le montre la pratique des Eglises orientales." Une raison de plus qui impulse la stratégie de restauration actuelle après l'élan novateur de 1962.

### **Le cas du clergé anglican « rallié » à Rome**

Pas à une contradiction près, le cas du clergé anglican marié, qui a rallié l'Eglise catholique suite à l'ordination sacerdotale des femmes, n'a pas posé de problème insoluble au Vatican... sans considération pour les prêtres catholiques mariés qui ont dû quitter l'institution. En 1045, le pape Benoît IX se dispensait lui-même du célibat et démissionnait pour convoler en justes noces. Sept siècles plus tard, on peut dire que l'éventualité est pour le moins réduite. Le célibat n'est pas pour tous, et pour la plupart il est impraticable. Seul 1 % de la population connaîtrait une absence quasi totale de libido. La présence d'un nombre conséquent de prêtres officiellement mariés à tous les niveaux de la hiérarchie - et encore mieux, de femmes - réduirait à coup sûr l'écart entre l'Eglise et le monde actuel. Imaginerait-on, dans ce contexte, les positions sur la contraception, l'excommunication d'une fillette violée à Recife et les dérapages répétés sur le préservatif ? Rayés des fichiers et abandonnés, des prêtres mariés font eux aussi surface et créent des associations, dont la Fédération des prêtres catholiques mariés rattachée à une Confédération internationale.

C'est bien la conjonction de tous ces mouvements et des catholiques de base qui feront un jour bouger les choses. Et non pas un pape qui décidera de reconsidérer la question. Une bonne nouvelle pour conclure : d'après Pie XI, pape de 1922 à 1939, les relations charnelles dans l'amour conjugal peuvent être "bonnes et saintes". Une grande découverte à mettre sans doute sur le compte de son infailibilité.

**Eva Lacoste**

1. Goliath Magazine a consacré deux dossiers (n° 95 et 69) sur la situation des compagnes de prêtres et le célibat ecclésiastique.
2. « Plein Jour » organise sa rencontre annuelle le 16 mai 2009 à Paris, 68 rue de Babylone.